

08.12.2014

Visite de Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à Vinsobres (Drôme) pour la création du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie s'est rendue ce lundi 8 décembre à 11h à Vinsobres (Drôme) pour annoncer la création du Parc naturel régional des Baronnies provençales (son classement sera officialisé par décret du Premier ministre et sa parution au Journal officiel dans les jours prochains). C'est en présence de Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, d'Hervé Rasclard, président du Parc, de Didier Guillaume, sénateur et président du Conseil général de la Drôme et des représentants des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, que la Ministre a salué le travail -dans la concertation et l'engagement de tous les acteurs - élus, habitants et techniciens ainsi que le soutien de la Fédération des Parcs dans l'aboutissement de ce classement qui couronne une démarche initiée en 1994.

Le Parc des Baronnies provençales se situe aux confins de deux grandes régions, pour les deux tiers en Rhône-Alpes et pour un tiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il rassemble 86 communes (52 communes de la Drôme et 24 des Hautes-Alpes) pour une superficie totale de 1560 km² pour 31 164 habitants. Ségolène Royal a, à ce propos, invité les communes n'ayant pas adhéré à participer aux travaux du Parc en tant que communes associées.

Ses 6 villes-portes sont : Dieulefit, Grignan, Sisteron, Vaison-la-Romaine, Valreas et Veynes.

Cette création vient valoriser un paysage vivant de plus : territoire rural montagnard et à la richesse patrimoniale avérée, les Baronnies provençales bénéficient des influences à la fois méditerranéennes et alpines mais surtout d'une biodiversité et de paysages remarquables. Territoire d'exception, ses ressources naturelles comme ses potentiels agricoles, touristiques et artisanaux sont ses principaux atouts pour l'avenir.

Le Bureau de la Fédération a soutenu très favorablement les orientations stratégiques de la charte qui engage pour 12 ans les signataires et portent 3 ambitions fortes pour ce territoire :

- Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains
- Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales
- Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales

Pour Jean-Louis Joseph, président de la Fédération : *"Le Parc est avant tout un outil au service du développement des Baronnies provençales sur la base d'un aménagement cohérent et solidaire. Territoire aux équilibres fragiles, la Charte du Parc donne la priorité à une revitalisation économique fondée sur les activités traditionnelles mais faisant place à l'innovation dans ces domaines et s'ouvrant à des perspectives dans ceux du tourisme, de l'énergie... Notre modèle d'aménagement durable rencontre le succès auprès de nombreux territoires qui sollicitent ce label."* Les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent donc actuellement 14 Parcs naturels régionaux au total.

Le réseau des 51 Parcs naturels régionaux couvre aujourd'hui au total plus de 8,5 millions d'hectares, ce qui représente environ 15% de la superficie du territoire français - et constitue ainsi la première infrastructure écologique française

Contact presse : Géraldine Falek - gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr - Tél. : 06 30 71 34 58